

EURASIA GROUPE SA

Société Anonyme
Au Capital de 605.712 €uros

28/34, rue Thomas Edison
92230 - GENNEVILLIERS

RAPPORT SPECIAL
ET
RAPPORT GENERAL
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes annuels arrêtés

Au 31 Décembre 2010

Bernard CARETTI
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
96, Bld. Paul Hayez
59500 DOUAI

EURASIA GROUPE SA

Société Anonyme
Au Capital de 605.712 euros

28/34, rue Thomas Edison
92230 - GENNEVILLIERS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes annuels arrêtés

Au 31 Décembre 2010

* * * * *

Bernard CARETTI
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
96, Bld. Paul Hayez
59500 DOUAI

RAPPORT SPECIAL

du

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur l'exercice clos le 31/12/2010

de la

Société Anonyme

EURASIA GROUPE

Au Capital de 605.712 euros

28/34, rue Thomas Edison
92230 - GENNEVILLIERS

Présenté à

**L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
Statuant sur les comptes 2010**

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 34 du décret du 23 Mars 1967, j'ai été avisé des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 Mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE

Convention avec Monsieur WANG Hsueh Sheng :

La Société a pris en location une maison située 12 rue Saint Félix 94210 Saint Maur des Fosses.

Le montant du loyer s'est élevé à 18.488,22 Euros TTC au cours de l'année 2010.

Monsieur WANG Hsueh Sheng utilise à titre personnel une partie de cette maison.

Monsieur WANG Hsueh Sheng est Président du conseil d'administration de la SA EURASIA GROUPE.

Par ailleurs, en application du décret du 23 Mars 1967, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**CONVENTION ANTERIEUREMENT AUTORISEE DONT
L'EXECUTION S'EST POURVUIE AU COURS DE L'EXERCICE**

1) Convention avec Monsieur WANG Hsueh Sheng :

Monsieur WANG Hsueh Sheng possède à la date du 31/12/2010 un compte courant qui s'élève à 207.913,23 euros.

Monsieur WANG Hsueh Sheng est Président du Conseil d'Administration d'EURASIA GROUPE SA.

2) Conventions avec la Société EURASIA IMPORT :

Le montant dû à la Société EURASIA IMPORT au 31/12/2010 s'élève à 314.025,48 euros.

Par ailleurs, EURASIA GROUPE SA a prévu de facturer au titre de l'année 2010 une somme de 188.041,10 euros TTC d'honoraires de gestion à EURASIA IMPORT

Monsieur WANG Hsueh Sheng est Président du Conseil d'Administration d'EURASIA GROUPE SA et Président du Conseil d'Administration de la Société EURASIA IMPORT.

3) Conventions avec la SCI RIWA :

Le montant dû à la SCI RIWA au 31/12/2010 s'élève à 4.484 euros.

Par ailleurs, EURASIA GROUPE SA a prévu de facturer au titre de l'année 2010 une somme de 43.056 euros TTC d'honoraires de gestion à la SCI RIWA.

Monsieur WANG Hsueh Sheng est Président du Conseil d'Administration d'EURASIA GROUPE SA et gérant de la SCI RIWA.

4) Conventions avec la SARL LEM 888 :

Le montant dû à la SARL LEM 888 au 31/12/2010 s'élève à 380.673,19 euros.

Par ailleurs, EURASIA GROUPE a facturé au cours de l'année 2010 une somme de 101.660 euros TTC d'honoraires à la SARL LEM 888.

Monsieur WANG Hsueh Sheng est Président de la SA EURASIA GROUPE et gérant de la SARL LEM 888.

5) Conventions avec la SARL BCE LOGISTIQUE :

Le montant dû à la SARL BCE LOGISTIQUE au 31/12/2010 s'élève à 316.414,01 euros.

Par ailleurs, EURASIA GROUPE SA a facturé au cours de l'année 2010 une somme de 403.386,98 euros TTC de prestations et honoraires à la SARL BCE LOGISTIQUE et a prévu de facturer au titre de l'année 2010 une somme de 241.039,44 euros TTC d'honoraires complémentaires.

Monsieur WANG Hsueh Sheng est Président de la SA EURASIA GROUPE. La SA EURASIA GROUPE détient 100% du capital de la SARL BCE LOGISTIQUE.

6) Conventions avec la SARL CORTEL :

Les avances consenties à la SARL CORTEL au 31/12/2010 s'élèvent à 532.796 euros.

Par ailleurs, EURASIA GROUPE SA a prévu de facturer au cours de l'année 2010 une somme de 37.251,81 euros TTC de prestations à la SARL CORTEL.

Monsieur WANG Hsueh Sheng est Président de la SA EURASIA GROUPE et gérant de la SARL CORTEL.

7) Conventions avec la SCI ZAIS :

Les avances consenties à la SCI ZAIS au 31/12/2010 s'élèvent à 162.311,73 €uros.

Par ailleurs, EURASIA GROUPE SA a prévu de facturer au titre de l'année 2010 une somme de 132.241,72 €uros TTC d'honoraires.

Monsieur WANG Hsueh Sheng est Président de la SA EURASIA GROUPE et gérant de la SCI ZAIS.

8) Conventions avec la SCI EURASIA :

Les avances consenties à la SCI EURASIA au 31/12/2010 s'élèvent à 1.442.359 €uros.

Par ailleurs, EURASIA GROUPE SA a facturé au titre de l'année 2010 une somme de 35.880 €uros TTC d'honoraires.

Monsieur WANG Hsueh Sheng est Président de la SA EURASIA GROUPE et gérant de la SCI EURASIA.

9) Convention avec la Société RB ENTREPOT :

Les avances consenties à la Société RB ENTREPOT au 31/12/2010 s'élèvent à 71.462 €uros.

Monsieur WANG Hsueh Sheng est Président de la SA EURASIA GROUPE et gérant de la Société RB ENTREPOT.

10) Convention avec la Société CBF :

Les avances consenties à la Société CBF au 31/12/2010 s'élèvent à 44.133,30 €uros.

Monsieur WANG Hsueh Sheng est Président de la SA EURASIA GROUPE.

La Société CBF est filiale à 80,92% de la Société EURASIA GROUPE.

11) Conventions avec Madame WANG Mei Hua :

Madame WANG Mei Hua possède à la date du 31/12/2010 un compte courant qui s'élève à 366 €uros.

Madame WANG Mei Hua est administrateur de la Société EURASIA GROUPE.

12) Conventions avec Mademoiselle WANG Sandrine :

Mademoiselle WANG Sandrine possède à la date du 31/12/2010 un compte courant qui s'élève à 44.596,62 €uros.

Mademoiselle WANG Sandrine est administrateur de la Société EURASIA GROUPE.

13) Conventions avec la SARL TRANSPLEX :

Le montant dû à la SARL TRANSPLEX au 31/12/2010 s'élève à 772.147 €uros.

Par ailleurs, EURASIA GROUPE SA a facturé, au titre de l'année 2010 une somme de 29.900 €uros TTC de prestations et honoraires à la SARL TRANSPLEX et a prévu de facturer, au titre de l'année 2010, une somme de 125.340,80 €uros TTC d'honoraires complémentaires.

Monsieur WANG Hsueh Sheng est Président du conseil d'administration d'EURASIA GROUPE SA et gérant de la SARL TRANSPLEX.

Fait à Douai,
Le 27 Juin 2011.

Le Commissaire aux Comptes

Bernard CARETTI.



EURASIA GROUPE SA

Société Anonyme
Au Capital de 605.712 €uros

28/34, rue Thomas Edison
92230 - GENNEVILLIERS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes annuels arrêtés

Au 31 Décembre 2010

* * * * *

Bernard CARETTI
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
96, Bld. Paul Hayez
59500 DOUAI

RAPPORT GENERAL

du

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur l'exercice clos le 31/12/2010
de la

Société Anonyme

EURASIA GROUPE SA

Au Capital de 605.712 euros

28/34, rue Thomas Edison
92230 - GENNEVILLIERS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2010 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société EURASIA GROUPE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de mes appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels :

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations :

En application des dispositions de l'article L823-9, du Code de Commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques :

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Douai, le 27 Juin 2011.
Le Commissaire aux comptes,

Bernard CARETTI.

